



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ 25, rue François-Bruneau F - 44000 NANTES ☎ 06.38.79.52.73.

La prière du matin de la *Retraite mariale montfortaine*

Le mot de l'aumônier

Chers membres et amis,

L'enjeu de la dévotion vraie mariale ne réside pas dans le fait de mettre Marie au centre de notre vie spirituelle. Il s'agit plutôt de prendre de plus en plus conscience que Dieu l'a bel et bien mise au centre de notre vie. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de se conduire, dans la vie spirituelle, conformément à cette réalité. L'exemple de la prière du matin est un moyen facile de mettre en lumière l'attitude que doit prendre l'âme mariale. Il ne s'agit bien sûr, ici, que de quelques suggestions facultatives.

Dès le début de la journée, il faut s'efforcer de **mettre Marie au principe de notre prière**. On peut, par exemple, commencer par se mettre en présence de la Vierge Marie en se l'imaginant en esprit et en récitant lentement l'*Ave Maris Stella*¹. Excellente manière de saluer la Vierge dès le matin.

On pourra ensuite réciter la consécration mariale montfortaine qui est très complète² du point de vue des finalités de la prière et de tous les actes que le chrétien doit poser en priant. On s'efforcera, au moins de renouveler les **Promesses du Baptême** et la **donation à Marie** : *Moi, N....., pécheur infidèle, je renouvelle et ratifie aujourd'hui, entre vos mains, les vœux de mon Baptême : Je renonce pour jamais à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et je me donne tout entier à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, pour porter ma croix à sa suite tous les jours de ma vie, et afin que je Lui sois plus fidèle que je n'ai été jusqu'ici. Puis, la donation, Je vous choisis aujourd'hui, en présence de toute la cour céleste, pour ma Mère et Maîtresse. Je vous livre et consacre, en qualité d'esclave, mon corps et mon âme, mes biens intérieurs et extérieurs, et la valeur même de mes bonnes actions passées, présentes et futures, vous laissant un entier et plein droit de disposer de moi et de tout ce qui m'appartient, sans exception, selon votre bon plaisir, à la plus grande gloire de Dieu, dans le temps et l'éternité.* Ce renouvellement est le b.a.-ba pour quiconque veut se souvenir tous les jours de sa consécration et en vivre véritablement.

Pour se mettre dans l'esprit du saint esclavage, on pourra immédiatement réciter la **Prière de saint Pie X à l'Immaculée**³ afin de demander à la Vierge Marie d'accomplir sa mission qui est d'écraser la tête du démon dans notre vie.

Il peut aussi être très fructueux de réciter, les **Litanies de la Sainte Vierge** dans la perspective de la médiation universelle de toutes grâces de Marie. Pour cela il faut essayer de porter attention à la grâce particulière liée à chaque invocation. Quand on l'invoque sous le titre de *Vierge puissante*, on lui demande la grâce de la vertu de force ; quand on l'invoque sous le titre de *Vierge très prudente*, on lui demande la grâce de la vertu de prudence ; quand on l'invoque sous le titre de *Mère très chaste*, on lui demande la grâce de la vertu de pureté. Et ainsi de suite... Même les invocations les plus mystérieuses sauront toujours alimenter notre méditation.

Un grand moyen d'être fidèle à son chapelet ou à son rosaire, c'est de le commencer dès la prière du matin. On pourra donc réciter la **Prière d'introduction au chapelet** composée par le Père de Montfort : *Je m'unis à tous les saints qui sont dans le Ciel, à tous les justes qui sont sur la terre, à toutes les âmes fidèles qui sont dans ce lieu. Je m'unis à vous, mon Jésus, pour louer dignement votre sainte Mère, et Vous louer en Elle et par Elle. Je renonce à toutes les distractions qui me viendront pendant ce chapelet que je veux dire avec modestie, attention et dévotion, comme si c'était le dernier de ma vie. Ainsi soit-il. Nous vous offrons, très sainte Trinité, ce Credo pour honorer tous les mystères de notre Foi ; ce Pater et ces trois Ave, pour honorer l'unité de votre Essence et la Trinité de vos Personnes. Nous vous demandons une Foi vive, une ferme Espérance, et une ardente Charité. Ainsi soit-il.* On dira ensuite, immédiatement, le Credo, le Pater, les trois Ave et le Gloria aux intentions du Souverain Pontife pour gagner toutes les indulgences possibles de la journée.

Quelques invocations pourront avantageusement clore cette prière mariale du matin. ✍

Abbé Guy Castelain+

¹ Voir le commentaire dans le bulletin n° 48 d'août-sept. 2008.

² Voir bulletin n° 49 d'octobre 2008.

³ *Livre Bleu* du Pointet, p. 217. *Livre d'Or*, p. 1009 (éd. Saint-Rombaud, 2^e éd.).

Les cantiques du Père Grignon



La force de la patience

Seigneur, je souffre dans cette heure,
Mais j'en bénis votre bonté ;
Je suis en croix, mais j'y demeure
Soumis à votre volonté.
Frappez, mon Père charitable.
J'adore et je bénis vos coups,
Je suis votre enfant, mais coupable,
Vous m'êtes encore trop doux.

Vous voulez donc, Jésus, mon maître,
Que je sois avec Vous en croix.
J'en suis content, daignez m'y mettre,
Trop d'honneur pour moi mille fois
Et m'y mettant, mettez vos grâces
Et m'y soutenez puissamment,
Afin de marcher sur vos traces
En souffrant tout joyeusement.

Je suis la pierre mal polie,
Grossière et sans nul ornement,
Taillez-la, Seigneur, je Vous prie,
Pour mettre en votre bâtiment.
Je veux souffrir en patience,
Coupez, taillez, frappez, tranchez,
Mais soutenez mon impuissance
Et me pardonnez mes péchés.

O saint André, que je m'écrie
Avec vous : « O la bonne croix ! »
Saint Paul, que je me glorifie
Avec vous en ce sacré bois !
Que j'aie avec vous, Catherine,
Non une couronne de fleurs,
Mais une couronne d'épines
Du chef de l'homme de douleurs !

Que je crie avec vous, Thérèse :
« Je veux souffrir, ou bien mourir » ;
Ou comme une autre, en sa fournaise :
« Non pas mourir, mais bien souffrir ».
Priez pour moi, Vierge fidèle,
Donnez-moi part à vos douleurs,
Afin qu'à la vie éternelle
Je prenne part à vos grandeurs.

Dieu seul.

Fin du cantique n° 96, strophes 35 à 39.
Recueil du R. P. Fradet, s.m.m., 1932.

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

Rappel du plan : introduction (1-13).

Partie I. De la vraie dévotion en général (14-119).

- Chapitre I. Nécessité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge (14-59).

- **Chapitre II. Nature de la vraie dévotion à la Sainte Vierge** (60-119).

- Article I. Les vérités fondamentales (61-89).

- **Article II. Marques essentielles de la vraie et de la fausse dévotion à Marie** (90-114).

Note explicative

sur la manière de lire

Le Traité de la vraie dévotion commenté

Quelques membres de la Confrérie éprouvent des difficultés à tirer profit du **commentaire du Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge élaboré par le Père Plessis, montfortain**. Qu'ils veuillent bien avoir à l'esprit les quelques points qui suivent :

❖ Il faut se rappeler que toute dévotion pour être véritable et ne pas s'égarer doit être guidée par la saine doctrine : ***Pietas cum doctrina, doctrina cum pietate*** ! Claude Poullart des Places, ami du Père de Montfort et fondateur des Messieurs du Saint-Esprit (ancêtres des spiritains) avait coutume de dire : « *Un clerc pieux sans science a un zèle aveugle ; un clerc savant sans piété est appelé à devenir hérétique.* » Toute proportion gardée, cela vaut aussi pour les fidèles... D'où la nécessité d'un minimum d'étude.

❖ **Le Traité de la vraie dévotion est Le livre par excellence du membre de la Confrérie**. Cette rubrique est donc la plus importante, même si elle n'est pas la plus attrayante. Tous les membres sont donc, en conséquence, invités à s'y intéresser. Pour réaliser l'importance de ce petit traité, « *petit par le volume, mais d'une si haute autorité et d'une si grande onction* » (Benoît XV), on pourra lire l'étude intitulée *L'autorité du Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* dans *Le Sel de la terre* n° 84 de printemps 2013 (15 € + port, à commander directement au Couvent Saint-Dominique, Domaine de La Haye aux Bonshommes F – 49240 Avrillé).

❖ Le **Rappel du plan** permet au lecteur de situer le commentaire dans le plan d'ensemble du

Traité. Dans ce numéro, le plan a été « délié » afin de rendre plus « visuelles » les divisions.

❖ **Les divisions en caractères gras** permettent de savoir à quel point précis du commentaire notre rubrique en est arrivée.

❖ Le commentaire doit se lire le *Traité de la vraie dévotion* en main. **Les numéros entre parenthèses** sont des points de repère qui indiquent les paragraphes du *Traité* actuellement commentés. Normalement, toutes les bonnes éditions du *Traité* comportent cette numérotation, en particulier, celle des *Editions du Seuil* (reprise dans la collection *Livre de vie*). Ce faisant, le lecteur saura immédiatement à quoi le commentateur fait allusion dans son explication. Le commentaire est là pour éclairer le texte et non pas le compliquer... Bonne lecture !

Article II

Marques essentielles de la vraie et de la fausse dévotion à Marie (90-114)

Les **cinq vérités fondamentales** (61-89) dont nous venons de parler doivent se retrouver dans toute dévotion à Marie. En les exposant, Montfort songeait déjà à « *sa chère dévotion* » et, au terme de chaque paragraphe, parfois même plus souvent, il se permet de faire remarquer comment tout cela sera parfaitement réalisé dans le Saint Esclavage.

Avant de suivre son attrait et de se cantonner dans l'étude de cette dévotion, il songe au grand nombre de ceux qui font naufrage et mettent leur confiance dans une dévotion que Marie ne peut bénir, parce qu'elle outrage son divin Fils et l'outrage elle-même.

Il importe par conséquent de mettre les âmes en garde contre **les fausses dévotions** (90-114).

Le démon est un trompeur fin et expérimenté. Tel un faux-monnayeur qui ne perd pas son temps à contrefaire les vils métaux, parce qu'ils ne valent pas la peine¹, le démon ne contrefait que la dévotion à l'Eucharistie et la dévotion à la Sainte Vierge, parce qu'elles sont, parmi les autres dévotions, ce que l'or et l'argent sont parmi les autres métaux. Il sait que les hommes sont naturellement portés à avoir confiance en Marie. Qu'à cela ne tienne ! Il multipliera ses efforts pour faire dévier cette confiance et l'attirer sur des pratiques qui n'ont et ne peuvent avoir aucune efficacité, et ainsi, il les entretiendra dans le péché et augmentera ses chances de les posséder éternellement (n° 90).

Il est donc très important : 1° de connaître les caractères de la fausse dévotion pour l'éviter et ceux

de la vraie dévotion pour l'embrasser ; 2° et connaître parmi tant de pratiques de la vraie dévotion celle qui est la meilleure pour nous y attacher (n° 91).

Cette deuxième question fera l'objet de notre article III, conformément à la division que nous avons adoptée plus haut. Nous n'avons donc à voir dans cet article II que les marques : 1° de la *fausse* dévotion à Marie (92-104) ; 2° de la *vraie* dévotion à Marie (105-111).

A suivre.



Lettre reçue



✉ « *Je vous remercie de m'envoyer toujours très régulièrement votre bulletin mensuel de la Confrérie... où j'ai été admise à Noël 2005. J'ai chaque année, à cette date, renouvelé cette consécration, en la préparant pendant les trente-trois jours prescrits. Et, selon les conseils donnés dans votre dernier bulletin [n° 99 d'avril 2013], je compte donc refaire cette préparation et renouvellement à l'occasion du mois de Marie jusqu'au 31 mai [fête de Marie Reine]. J'apprécie infiniment d'être ainsi guidée, afin de ne pas me laisser aller à une négligence facile, qui souvent nous guette, et, qui plus est, dans un contexte général qui nous y incite ; sans parler de l'hostilité familiale où il ne fait pas bon d'effleurer seulement le sujet religieux. Votre bulletin m'est donc d'autant plus précieux et réconfortant.* »

Retraites mariales montfortaines 2013



❖ Retraite à L'Etoile du Matin (57)

du 22 au 27 juillet 2013 (mixte, 36 places)

Renseignements et inscriptions :
L'Etoile du Matin ☎ 03.87.06.53.90.

❖ Retraite à Enney (CH)

du 5 au 10 août 2013 (mixte, 24 places)

Renseignements et inscriptions :
Domus Dei ☎ [0041] 26 / 921.11.38.

❖ Retraite au Trévoux (29)

du 19 au 24 août 2013 (mixte, 24 places)

Renseignements et inscriptions :
Abbé Castelain ☎ 06.38.79.52.73.

¹ Voir Crasset, 1^{ère} partie, pp. 11 et suiv.

Notre-Dame de la Liberté de Conscience

suite et fin



Dans le numéro 92 d'août-septembre 2012, j'ai fait allusion à un groupe marial de prière s'appuyant sur le principe de la liberté de conscience. Dans cet article, j'attribuais, à ce groupe de prière, non pas une mauvaise intention, mais un zèle mal éclairé. En effet, ce groupe de prière invoque la Sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame de la Liberté de conscience (c'est-à-dire de la liberté religieuse). Or, cette « liberté » place juridiquement sur le même plan la vraie religion et les fausses religions. Ce qui est injuste. C'est ce qui est expliqué ci-après. Or, la Sainte Vierge ne saurait cautionner l'injustice. Il est donc important que la piété mariale soit guidée par la doctrine traditionnelle de l'Eglise et non pas par les slogans religieux à la mode.

Abbé Guy Castelain+

Les catholiques emploient parfois [le terme de liberté religieuse] de manière inappropriée, notamment comme synonyme de liberté de l'Eglise ou de liberté des chrétiens. Or il s'agit de termes et de concepts bien distincts qu'il convient ici de préciser. L'équivoque, présente dans la déclaration conciliaire *Dignitatis humanae* (1965) est apparue du manque de distinction entre le for interne, qui représente le for interne de la conscience personnelle, et le for externe, qui présente le domaine public, c'est-à-dire la profession et la propagation publique de ses convictions religieuses.

L'Eglise, avec Grégoire XVI et son encyclique *Mirari vos* (1836, avec Pie IX : le Syllabus et *Quanta cura* (1864), mais également avec Léon XII : *Immortale Dei* (1885) et *Libertas* (1888), enseigne que : 1. Personne ne peut être contraint à croire dans son for interne parce que la foi est un choix intime de la conscience de l'homme. 2. L'homme n'a pas le droit à la liberté religieuse dans son for externe, c'est-à-dire à la liberté de pouvoir professer et propager n'importe quelle religion, car seuls la vérité et le bien ont des droits, ce qui n'est pas le cas pour le mal et l'erreur. 3. Le culte public des fausses religions peut éventuellement être toléré par les pouvoirs civils en vue d'un bien plus grand que l'on doit obtenir, ou d'un mal plus grand que l'on doit éviter, mais en soi le culte public des fausses religions peut aller jusqu'à être réprimé, y compris par la force, si nécessaire. Dans la vie sociale des nations, l'erreur peut être tolérée comme un fait, mais jamais admise comme un droit. L'erreur « n'a objectivement aucun droit, ni à

l'existence, ni à la propagande, ni à l'action » (Pie XII, Discours *Ci Riesce* en 1953).

Le fait que l'Eglise n'impose la foi catholique à personne, [et] exige la liberté de l'acte de Foi, ne provient pas d'un prétendu droit naturel à la liberté religieuse, c'est-à-dire d'un prétendu droit naturel à croire n'importe quelle religion. Il se fonde sur le fait que la religion catholique, l'unique vraie religion, doit être embrassée en pleine liberté et sans aucune contrainte. Le catholique, et le catholique seul, a le droit naturel de professer et de pratiquer sa religion et il a ce droit parce que sa religion est la seule vraie. Ce qui signifie qu'aucun autre croyant hormis le catholique n'a le droit naturel de professer sa religion.

Les trois premiers commandements du Décalogue, en effet, ne se réfèrent pas à une quelconque divinité, mais au Dieu de l'Ancien et du Nouveau Testament [qui est la Sainte Trinité]. Il découle du 1^o commandement qui impose d'adorer l'unique vrai Dieu, le droit et le devoir de professer, non pas n'importe quelle religion, mais l'unique vraie religion. Et ceci est vrai autant pour les individus que pour l'Etat. L'Etat, comme tout individu, a le devoir de professer la vraie religion également pour la raison qu'il n'existe pas un but de l'Etat [en dernier ressort] qui soit différent de celui de l'individu [c'est-à-dire le salut éternel des individus].

La raison pour laquelle l'Etat ne peut contraindre personne à croire, naît, non pas du principe de la neutralité religieuse de l'Etat, mais du fait que l'adhésion à la vérité doit être pleinement libre. Si l'individu avait le droit de prêcher et de professer publiquement n'importe quelle religion, alors l'Etat aurait le devoir de neutralité ; mais l'Eglise l'a condamné à plusieurs reprises. C'est pourquoi, nous disons que l'homme a le droit naturel, non pas de professer n'importe quelle religion, mais de professer la vraie religion [qui est la religion catholique].

Roberto de Mattei ✂

Extrait de l'article paru dans la *Corrispondenza Romana* du 19 juillet 2012, traduit par le *Courrier de Rome* n° 357 de juillet-août 2012.



❖ **1909 membres** au 31 mai 2013.

❖ **Le samedi 1^{er} juin 2013, la sainte messe** sera célébrée pour les membres vivants et défunts.

Ce jour-là, les membres peuvent gagner une indulgence plénière (aux conditions habituelles).

❖ **Tout don peut faire l'objet d'un reçu fiscal** (à demander au moment du don ; chèques à l'ordre de : *F.S.S.P.X. Confrérie Marie Reine des Cœurs*).

❖ **Responsable de la publication :**
Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X.

❖ **Adresse mél :** cmrc.fsspx@gmail.com

❖ **Impression :** *RDS Atlandoc, Nantes (44)*